

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.052

Modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions et d'ajuster certaines notions concernant le cannabis, les revêtements utilisés, le stationnement et la hauteur d'étage, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord et des arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Saint-Léonard, d'Ahuntsic-Cartierville et d'Anjou, demeurant dans une zone contigüe à l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 25 juin 2019, le projet de Règlement R.R.1562.052 ;

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MARDI 13 AOÛT 2019, À 18 H 15, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de règlement vise à modifier diverses dispositions et d'ajuster certaines notions concernant le cannabis, les revêtements utilisés, le stationnement et la hauteur d'étage, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement, au 4243, rue de Charleroi, ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au 4241, Place de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 27 juin 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate